



# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le VINGT HUIT MARS, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MORGANT, MIRGAINE, LEPETIT, NOTREAMI, LUTELLIER, DELAUD, CHAUVEAU, GUERCHET, LEROYER, JEUSSET, TREBOUET, PAQUIER, FROGER, TURBAN, QUILLEVERE, LASSAY, CORNU, DESNOT, LEDUC, COLLET

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. LUBIAS (pouvoir à Mme MORGANT), Mme FILLATREAU (pouvoir à Mme TURBAN), M. ROUANET (pouvoir à Mme. MIRGAINE), Mme. BESSEAU (pouvoir à M. LEDUC), Mme RYCHLICKI (pouvoir à Mme COLLET)

**SECRÉTAIRE** : M. LEPETIT.

### I - VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2019 les taux d'imposition de 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 20%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,82 %

L'augmentation des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, permet, à taux identiques à l'an dernier, de disposer d'un produit supérieur de 121 425 €.

Par rapport à la prévision du budget 2019, la recette supplémentaire s'élève à 81 127 €.

En outre le total des attributions de compensation s'élève à 80 327 € pour une prévision de 70 000 € inscrite au budget prévisionnel.

### II - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération approuvant le règlement de copropriété du centre commercial de l'avenue Gallouédec et acceptant la gestion de copropriété par le cabinet CITYA. Ce document n'avait pas été fourni par le cabinet CITYA, syndic du bâtiment, ce qui bloque le versement d'une provision de 2 512 € due par la commune du fait d'un contentieux avec un des copropriétaires, pour absence de pièce justificative.

Le Conseil Municipal autorise le versement de la provision au cabinet CITYA.

### III - INFORMATION SUR LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Madame le Maire donne une information sur le réseau des bibliothèques qui ne fonctionne plus de façon satisfaisante depuis longtemps. Des rencontres ont eu lieu entre les 3 communes et la Bibliothèque de la Sarthe au cours desquelles la commune de Parigné l'Évêque avait fait part de son

souhait de quitter le réseau mais avec la volonté de ne pas mettre en péril la bibliothèque de Brette qui est la seule à ne pas disposer des services d'un professionnel.

Une réponse de la part de la mairie de Brette est attendue mais il ressort qu'un partenariat s'est déjà mis en place entre les mairies de Brette les Pins et de Saint Mars d'Outille pour travailler ensemble.

Il faudra régler la question des livres en circulation et celle du logiciel de gestion.

Le seul service du réseau qui reste à peu près opérationnel est la navette de transport des livres.

Madame QUILLÉVERE pense que c'est déjà cela et qu'il est dommage de supprimer le réseau.

Madame MIRGAINÉ : cela n'a plus grand sens car même le principe de mutualisation des achats d'ouvrages ne fonctionne plus.

Madame TURBAN : il serait intéressant de connaître la position de la Bibliothèque de la Sarthe qui est à l'origine du réseau.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Madame TREBOUET demande où en est le Plan Climat Energie du Pays du Mans.

Madame le Maire : il y a eu une réunion à ce propos voici un mois et demi, il doit y en avoir une autre le 8 avril.

- Madame DESNOT demande à quoi correspondent les travaux devant le cimetière.

Madame le Maire : il s'agit d'une réfection de toute l'entrée.

\*\*\*\*\*

Séance levée à 19 heures 30

Le Maire,

**Nathalie MORGANT.**

